



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 23 novembre 2021
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil
- 10.05** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 octobre 2021.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroyer un contrat de 233 123,31 \$ toutes taxes incluses à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, jusqu'au 31 décembre 2023, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Appel d'offres public #21-18813 Lot 6 - 4 soumissionnaires.
- 20.02** Octroyer un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. afin d'élaborer un plan directeur parcs et espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et autoriser une dépense maximale de 58 025,59 \$ t. t. i. et incluant aussi 10 % de contingences (appel d'offres public 2021-11 - quatre (4) soumissionnaires)
- 20.03** Accorder un contrat à FNX-INNOV d'un montant de 104 743,26 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, pour des services professionnels pour la production des plans et devis des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de jeux au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03.
- 20.04** Accorder un contrat à FNX-INNOV d'un montant de 100 207,95 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, pour des services professionnels pour la production des plans et devis pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève selon l'entente cadre 2021-03.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 septembre 2021 et du 1er au 31 octobre 2021, en vertu du règlement CA28 0052.
- 30.02** Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.
- 30.03** Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 137 822,68 \$ provenant du montant non utilisé du contrat 2021-01 accordé à "Les entrepreneurs Bucaro inc.", pour l'exécution des travaux de réfection de diverses rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève vers le budget contingent du même contrat.

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2022).

50 – Ressources humaines

- 50.01** Imposer une suspension d'une (1) journée sans traitement à un employé col bleu, portant le numéro de matricule 100013229.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Statuer sur la nomination des deux (2) conseillers (ères) municipaux nommés par le conseil d'arrondissement en remplacement de Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque, dont la nomination du président(e), au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.
- 51.02** Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions du public
- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1212714032

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 octobre 2021.

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 octobre 2021.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2021-11-22 15:09

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212714032

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 octobre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-19



Dossier # : 1217146010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 233 123,31 \$ t.t.i. à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, jusqu'au 31 décembre 2023, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Appel d'offres public #21-18813 Lot 6 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat de 233 123,31 \$ t.t.i. à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, jusqu'au 31 décembre 2023, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Appel d'offres public #21-18813 Lot 6 - 4 soumissionnaires;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 233 123,31 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2021-11-22 15:08

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217146010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 233 123,31 \$ t.t.i. à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, jusqu'au 31 décembre 2023, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Appel d'offres public #21-18813 Lot 6 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'entretien du réseau d'égout est important afin d'assurer l'écoulement des eaux usées à l'intérieur des conduites. Le réseau peut être obstrué par des rejets des usagers et l'accumulation de sédiment peut se produire pendant les périodes de sécheresse ou quand le débit pluvial n'est pas assez fort. Les conduites obstrués et les refoulements d'égout peuvent causer des dommages coûteux. Les travaux consistent au nettoyage de 2246 puisards de rues et au débouchage des drains lorsque requis, à la vérification de l'écoulement et à la disposition responsable des boues récupérées lors de cette activité. L'entente 21-18813 Lot 6 est valide jusqu'au 31 décembre 2023 ou jusqu'à concurrence d'une facturation de : 233 123,31 \$ t.t.i.

Le début du contrat: suite à l'approbation du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19-28309 - Octroyer un contrat de 222 407,64 \$ t.t.i. à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, du 18 août 2019 au 17 août 2021 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Appel d'offres public #19-17357 - 2 soumissionnaires.
 CA18-28242 - Autoriser une dépense de 62 327,95 \$, t.t.i., à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'année 2018 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

DESCRIPTION

Les nettoyages seront effectués comme suit:

- Nettoyages planifiés
- Nettoyage non planifiés-mais non urgents (délais d'intervention est supérieur à trois heures)
- Nettoyage de type urgent, non planifié (une heure d'avis)

JUSTIFICATION

Comme cette opération est spécialisée et nécessite des équipements que l'arrondissement ne possède pas, nous devons procéder à cet entretien par le biais des fournisseurs spécialisés.

L'arrondissement de l'Île Bizard/Sainte-Genève a mandaté le service de l'Approvisionnement afin de procéder au lancement d'un appel d'offres public numéro 21-18813 intitulé "Nettoyage et inspection télévisé des conduites d'égoûts incluant le transport et la disposition des résidus".

Un appel d'offres public a été publié le 31 mai 2021 sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans Le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juillet 2021. La période de validité des soumissions est de 180 jours soit jusqu'au 9 janvier 2022.

Il y a eu 13 preneurs du cahier des charges, 4 soumissionnaires pour le lot 6

Le plus bas soumissionnaire conforme administrativement est: 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) au montant de 233 123,31 \$ t.t.i.

Soumissions conformes	Prix soumis (Taxes incluses)	Autres (contingences + variation de quantité)	Total (Taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	233 123,31 \$	0,00 \$	233 123,31 \$
Innov-Vac Inc.	274 743,11 \$	0,00 \$	274 743,11 \$
Véolia ES Canada Services Industriels Inc	365 934,78 \$	0,00 \$	365 934,78 \$
Services Infraspéc Inc.	458 198,37 \$	0,00 \$	458 198,37 \$
Dernière estimation réalisée	217 463,72 \$	0,00 \$	217 463,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes			332 999,89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			15 659,59 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			6,72%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			41 619,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			17,85%

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement qui a validé que:

- Le plus bas soumissionnaire recommandé, ne se retrouve pas sur la liste du RENA;
- Le soumissionnaire recommandé ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal;
- Le soumissionnaire recommandé ne se trouve pas dans la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

Suite à la vérification et à l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de nettoyage et d'inspection sera imputée selon les indications soumises dans l'intervention financière du dossier.

Montant brut	202 760,00
Crédit autorisé après ristourne	212 872,66
Total incluant taxes	233 123,31

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le début du contrat est suite à l'approbation du conseil d'arrondissement.
La fin de contrat est le 31 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-17

Hanane FELHANE
secrétaire de direction

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1217474031**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. afin d'élaborer un plan directeur parcs et espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et autoriser une dépense maximale de 58 025,59 \$ t. t. i. et incluant aussi 10 % de contingences (appel d'offres public 2021-11 - quatre (4) soumissionnaires)

Il est recommandé :

d'accorder à BC2 Groupe Conseil inc., sélectionnée par le comité de sélection, le contrat pour l'élaboration d'un plan directeur parcs et espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 52 750,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2021-11 ;

d'autoriser une dépense de 5275,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement pour un montant de 58 025,59 \$.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2021-11-22 15:08

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217474031

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. afin d'élaborer un plan directeur parcs et espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et autoriser une dépense maximale de 58 025,59 \$ t. t. i. et incluant aussi 10 % de contingences (appel d'offres public 2021-11 - quatre (4) soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève se distingue d'un secteur à l'autre avec des milieux résidentiels de grande qualité, des noyaux villageois d'intérêt patrimonial et historique, des secteurs de villégiature en rive, des secteurs nécessitant des mesures de revitalisation ainsi que des équipements institutionnels structurants. L'arrondissement profite d'un environnement naturel constitué de milieux hydriques, de bois d'intérêt de même que d'une faune et une flore diversifiées. Les citoyens peuvent profiter d'un accès privilégié aux rives de l'île de Montréal et aux plans d'eau et à des espaces récréatifs d'intérêt métropolitain.

Le dernier Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement a été réalisé en 2005. À l'époque, le territoire de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève profitait d'une superficie de près de 250 ha de parcs et espaces verts. En excluant les deux parcs nature (Bois de l'Île-Bizard et Cap Saint-Jacques), la superficie totalisait un peu plus de 22 ha. L'inventaire réalisé à l'époque faisait état de 64 parcs et espaces verts (excluant les parcs nature) répartis dans sept secteurs (unités de planification).

Le Plan directeur du sport et du plein air urbain de la Ville de Montréal, réalisé en 2018, précise que les parcs et espaces verts de l'arrondissement occupaient 15 % du territoire (cinquième meilleur résultat des 19 arrondissements de la Ville de Montréal). Au niveau de la superficie des parcs de propriété municipale par tranche de 1 000 habitants, l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève offrait de loin le meilleur ratio de la Ville de Montréal avec un résultat de 192 986 m² (moyenne de la Ville de Montréal : 24 412 m²).

L'arrondissement à effectué un appel d'offres public afin d'élaborer un plan directeur parcs et espaces verts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

- Le nouveau plan directeur des parcs et espaces verts devra répondre aux principaux objectifs de l'arrondissement :
- Produire un portrait du territoire qui tiendra compte des aspects sociodémographiques, géographiques et historiques;
 - Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des parcs et des équipements qui permettra de définir la typologie, la vocation, l'accessibilité et produire un diagnostic du réseau des parcs et espaces verts en prenant en compte l'ensemble de la documentation et des outils disponibles;
 - Produire une cartographie détaillée permettant de localiser les parcs, espaces verts, les équipements récréatifs ainsi que les rayons de desserte;
 - Consulter les citoyens et les principaux partenaires sportifs et communautaires de l'arrondissement (usagers des parcs

et espaces verts);

- Identifier les besoins actuels et futurs pour chacun des secteurs de l'arrondissement en tenant compte des besoins et attentes des citoyens;
- Dresser un portrait des principales tendances en matière d'aménagement, d'activités et d'équipements associés aux parcs et espaces verts;
- Définir une vision, des principes directeurs et des orientations de développement qui permettront d'articuler un plan d'intervention prévoyant une priorisation des actions à réaliser sur un horizon de 5 ans (court, moyen et long terme);
- Faire des recommandations en lien avec les futurs secteurs à développer (ouest de Fer-de-Lys et bout de Jacques-Bizard) et l'aménagement des nouveaux parcs (rue Bellevue, village de l'Île phase, Montigny, etc.);
- Produire une matrice du plan d'intervention détaillant l'ensemble des actions proposées par parc incluant une estimation des investissements nécessaires et une priorisation.

JUSTIFICATION

Afin d'élaborer un plan directeur parcs et espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Un appel d'offre public (AO 2021-11) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 23 août 2021 au 16 septembre 2021, conformément à la loi et aux procédures de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 septembre 2021 à 10 h 30.

Quatre (4) firmes ont répondu à l'appel d'offres public:

- AECOM Consultants inc;
- BC2 Groupe Conseil inc;
- Le Groupe Elise Beauregard & Collaborateurs inc.;
- Services EXP inc.

Un comité de sélection a eu lieu le 20 octobre 2021 afin d'évaluer et d'attribuer des notes aux 4 firmes ayant répondu à l'appel d'offre public. Voir ci-dessous la présentation du pointage final de chacune des firmes:

Appel d'offres 2021-11

Élaboration du plan directeur parcs et espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Grille d'évaluation spécifique		Soumissionnaires						
Critères de sélection	Pointage	AECOM Consultants inc.	BC2 Groupe Conseil inc.	Les Services EXP inc.	Le Groupe Élise Beauregard	Nom du fournisseur	Nom du fournisseur	Nom du fournisseur
1. Présentation de l'offre	5	4,16	4,00	3,83	3,66			
2. Compréhension du mandat et de la problématique	10	8,00	7,33	8,00	8,66			
3. Méthodologie proposée	10	8,33	9,00	6,66	8,33			
4. Expérience et expertise pertinente de la firme	15	12,16	13,00	11,00	10,66			
5. Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	30	22,00	24,00	23,66	21,00			
6. Qualification et expérience des chargés de projet	30	25,00	25,33	23,33	23,00			
Pointage intérimaire	100	79,65	82,66	76,48	75,31			
Établissement du pointage final		AECOM Consultants inc.	BC2 Groupe Conseil inc.	Les Services EXP inc.	Le Groupe Élise Beauregard	Nom du fournisseur	Nom du fournisseur	Nom du fournisseur
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)		99 453,38 \$	52 750,53 \$	98 533,58 \$	146 018,25 \$			
Établissement du pointage final - Application de la formule : <u>(Pointage intérimaire + 50)x10 000</u> Prix soumis		13,04	25,15	12,84	8,58			
Rang et adjudicataire		2	1	3	4			

Signatures des membres du comité:

Signature de la secrétaire du comité : Edwige Noza

La firme ayant obtenu le meilleur pointage est BC2 Groupe Conseil inc., le montant de l'offre est de 52 750,53 \$, t.t.i.

La firme BC2 Groupe Conseil inc. ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal (en date du 2021-10-21).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick JOLY
Ingénieur de projets

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2021-10-28



Dossier # : 1210543010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FNX-INNOV d'un montant de 104 743,26 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, pour des services professionnels pour la production des plans et devis des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de jeux au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à FNX-Innov pour effectuer le contrôle de la qualité pour la production des plans et devis des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de jeux au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03;
2. D'accorder à FNX-Innov un contrat au un montant de 104 743,26 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210543010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FNX-INNOV d'un montant de 104 743,26 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, pour des services professionnels pour la production des plans et devis des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de jeux au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'aménagement urbain pour les enfants (PAU-E) s'inscrit dans le cadre de la Politique de l'enfant. Il vise à offrir des aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles conçus par les enfants et pour les enfants. Plus particulièrement, il favorise la présence des enfants dans l'espace public et encourage les déplacements à pied, à vélo, le long des espaces publics ou des parcours scolaires, pour ainsi repenser la trame urbaine de la Ville de Montréal, et ce, tout au long de l'année. Ainsi, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) collaborent pour travailler de manière transversale à la création et la mise en œuvre du Programme d'aménagement urbain – Enfants. Le programme vise à soutenir financièrement des projets qui :

- ont une volonté d'agir pour aménager des espaces publics ou des parcours scolaires dédiés aux jeunes de moins de 18 ans;
- favorisent la connectivité des parcs, des espaces verts, les installations sportives et du partage de la rue, notamment le long des parcours scolaires, tout en accordant la priorité à la sécurité des enfants;
- contribuent à l'équité sociale, économique et géographique;

et ce, dans le but de :

- créer et transformer des espaces novateurs, sécuritaires, universellement accessibles et audacieux en faveur de l'enfance;
- minimiser les conflits entre les différents usagers de la route;
- favoriser la prise de parole et la participation active des enfants dans le débat autour du cadre de vie.

Une subvention maximale de 250 000 \$ par année peut être allouée pour chaque projet retenu, la contribution de la Ville s'élève à 80% des coûts admissibles.

Le projet accepté est celui situé dans le parc Eugène Dostie. Il s'agit de mettre à jour les équipements existants, créer une nouvelle zone de jeux pour enfants et aussi réaménager l'espace vacant pour créer une zone d'Amphithéâtre pour consolider l'offre de service culturelle

et animation jeunesse existante.

L'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal sollicite **FNX-INNOV**, via l'Entente cadre 2021-03, pour faire la conception du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28239 - 7 septembre 2021 - Autoriser la Direction de la culture, des sports et des relations avec les citoyens à déposer une demande d'aide financière auprès du Service de la Diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et ce, dans le cadre du Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants pour un projet d'aménagement au parc Eugène-Dostie.

CE19 0659 - 24 avril 2019 - Approuver le Programme d'aménagement urbain - Enfants 2019-2021(1191643001)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adopter le Programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) (1183843016)

CM16 0785 - 20 juin 2016 - Adopter la Politique de l'enfant «Naître, grandir, s'épanouir à Montréal: de l'enfance à l'adolescence» (1167065002)

DESCRIPTION

Les différentes activités d'ingénierie comprendront, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- Une réunion de démarrage;
- La revue, la cueillette et l'analyse des données de conception disponibles (plans existants, Infoexcavation, plans de la Ville, etc.);
- Une visite des lieux afin d'effectuer des relevés visuels;
- Un relevé d'arpentage;
- L'avant-projet : processus de conception générale tenant compte des objectifs, des attentes et des besoins des diverses clientèles visées, du budget et des contraintes techniques. Rencontres avec les intervenants et production d'une esquisse préliminaire pour assurer le consensus des parties prenantes du projet;
- La coordination avec les intervenants de l'Arrondissement et de la Ville de Montréal;
- La conception et la préparation des plans préliminaires à l'étape 50 % pour validation;
- La préparation des plans, détails et devis définitifs à l'étape 100 % pour une dernière vérification;
- La préparation des plans, détails et devis techniques finaux pour appel d'offres public sur SEAO;
- Les calculs et la préparation des bordereaux de soumission;
- La préparation et la validation de l'estimation des coûts à chacune des étapes (50 %, 100 %, appel d'offres public);
- L'assistance technique aux soumissionnaires pendant l'appel d'offres et la préparation et l'émission des addenda, s'il y a lieu;
- L'analyse des soumissions ainsi qu'une recommandation d'octroi;
- La préparation des plans et croquis de détails pour construction;
- L'émission des devis techniques pour construction;
- L'accompagnement du concepteur pendant la construction.

JUSTIFICATION

Le projet émane d'un besoin observé d'accroître les espaces de jeux dans le parc en considérant la fréquentation par les jeunes. Situé sur le parcours scolaire de l'école Jacques-Bizard, le projet sera réalisé de concert avec les acteurs principaux du milieu. Ainsi, la direction de l'école Jacques-Bizard, l'organisme à Cœur Ouvert et le Jardin d'enfants Le Tournesol se réjouissent de la possibilité d'accueillir le projet et ont déposé des lettres d'appui.

L'aire de jeux du parc Eugène Dostie doit être agrandie et réaménagée afin de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. Cette bonification permettra d'intégrer l'offre de services culturels et d'animation jeunesse en implantant un amphithéâtre avec du mobilier amovible et possiblement de l'art public. Aussi, pour rendre les balançoires plus sécuritaires, il est souhaitable de remplacer certains sièges et les modules bénéficieront de retouches de peinture. L'arrondissement désire également ajouter des modules inclusifs et des jeux géants. L'inclusivité étant au cœur de ce projet, la surface de caoutchouc existante sera refaite de façon à l'agrandir pour y inclure de nouveaux équipements de jeu et la rendre accessible à tous, tout en la rendant ludique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière PAU-E par projet correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles dans le cadre du programme. L'arrondissement assume 20 % des coûts admissibles au programme ainsi que 100 % des coûts non admissibles. Le soutien financier alloué par le PAU-E a été établi à 250 000 \$ nets de ristourne de taxes.

Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le coût total maximal de ce contrat est de 104 743.26 \$ taxes incluses, incluant les contingences de 9 522.11 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 95 644.56 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-042 Aménag.urbains (PAU-Enfants).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le budget net au projet 38365-Programme d'aménagements urbains enfants familles est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022
38365-Programme d'aménagements urbains enfants familles	96 000\$	-

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du Plan Climat 2020-2030 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

Les actions visant à sensibiliser la population montréalaise à la transition écologique s'inscrivent dans le Plan Climat 2020-2030 de la collectivité montréalaise, notamment l'action 8 où la Ville s'engage à mettre en oeuvre de nouvelles mesures pour mettre les jeunes en relation avec la nature puisque le Plan Climat 2020-2030 reconnaît que les jeunes sont une source d'influence et de changement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accorder ce contrat avant la fin de l'année 2021, mettrait en péril le financement de 100 000\$ accordé à l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La description de ce sommaire contient les étapes de réalisation du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cynthia ROBERT, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Cynthia ROBERT, 4 octobre 2021
Veronica PINZON, 1er octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2021-10-01



Dossier # : 1210543011

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FNX-INNOV d'un montant de 100 206,69 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, financé par la ville de Montréal dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieur (PISE) pour des services professionnels pour la production des plans et devis pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève selon l'entente cadre 2021-03

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à FNX-Innov pour effectuer le contrôle de la qualité pour la production des plans et devis pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03;
2. D'accorder à FNX-Innov un contrat au montant de 100 206,69 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
4. D'adhérer aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2021-11-22 15:09

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1210543011

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FNX-INNOV d'un montant de 100 206,69 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, financé par la ville de Montréal dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieur (PISE) pour des services professionnels pour la production des plans et devis pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève selon l'entente cadre 2021-03

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal sollicite **FNX-INNOV**, via l'Entente cadre 2021-03, pour faire la conception du projet mentionné en objet. À la suite de l'analyse du projet *de réfection des huit terrains de tennis du Parc Eugène-Dostie* dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieur (PISE) par la ville de Montréal, l'arrondissement a bénéficié d'une aide financière évaluée à 858 253,00 \$ pour les années 2021- 2023 puisqu'il répond aux critères du programme.

En mai 2021, le comité exécutif a approuvé le renouvellement du Programme des installations sportives extérieures (PISE) pour la période 2022-2025. Il s'agit d'un mécanisme par lequel les arrondissements peuvent bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal et mener à bien des projets d'immobilisation dans les parcs de leur territoire. Il permet de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets reliés aux installations et plateaux sportifs extérieurs.

Les objectifs spécifiques du PISE sont multiples :

- La mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de services ou maintien de l'actif;
- L'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est-à-dire propices aux activités sportives fédérées;
- L'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents;
- L'aménagement d'espace pour la pratique libre, dont les plateaux sportifs aux dimensions non standards.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1232 - 7 juillet 2021 - Prendre acte de la liste des 24 projets d'arrondissements priorités et bénéficiant d'une aide financière de 25,1 M\$ à la suite de l'appel de projets du

programme des installations sportives extérieures

CA20 28 281 - 18 novembre 2020 - Accorder un contrat à 'Construction Vert Dure' au montant de 90 902.12 \$, incluant les taxes et 15% de budget de contingent, pour effectuer les travaux de réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de Pickelball. Appel d'offres 2019-15_2e/7 soumissionnaires

CE20 0117 - 22 janvier 2020 - Prendre acte du dépôt de la liste de 17 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 15.1M\$ à la suite du deuxième appel de projets du programme des installations sportives extérieures

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029

DESCRIPTION

Les différentes activités d'ingénierie comprendront, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- Une réunion de démarrage;
- La revue, la cueillette et l'analyse des données de conception disponibles (plans existants, Infoexcavation, plans de la Ville, études géotechniques, etc.);
- Les relevés d'arpentage;
- Une visite des lieux afin d'effectuer des relevés visuels;
- Une inspection préalable (avant les plans et devis) des drains existants (à définir);
- La conception du drainage souterrain ou de surface;
- La coordination avec l'Arrondissement;
- La conception et la préparation des plans et devis préliminaires 50 %;
- La préparation des plans, devis et détails définitifs (100 %);
- La préparation des plans, devis et détails pour appel d'offres;
- La préparation des devis techniques finaux pour appel d'offres;
- Les calculs et la préparation des bordereaux de soumission;
- La préparation et la validation de l'estimation des coûts;
- L'assistance technique aux soumissionnaires pendant l'appel d'offres et la préparation et l'émission des addenda, s'il y a lieu;
- L'analyse des soumissions ainsi qu'une recommandation d'octroi;
- La préparation des plans et détails émis pour construction;
- L'émission des devis techniques pour construction;
- L'accompagnement du concepteur pendant la construction.

JUSTIFICATION

Les surfaces des terrains de tennis présentent de multiples fissures, et ce, malgré leurs réfection en 2015. De plus, des accumulations d'eau par endroit témoignent d'une déficience du drainage vers les deux puisards bordant les terrains

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 91 502,06 \$ net de ristournes se répartit comme suit :

- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour un montant de 73 201,65 \$ financé via le règlement d'emprunt no 20-027
- Arrondissement de l'Île-Bizard Sainte-Geneviève pour un montant de 18 300,41 \$

La dépense est assumée à 80 % par le ville centre et à 20 % par l'arrondissement. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (73 k\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu

et disponible pour le PDI 2021-2025 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
38375-Programme des plateaux sportifs extérieurs	73	-	-	-	73

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

Montréal 2030

Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. Offrir des installations récréatives de proximité où les personnes de tout âge peuvent pratiquer une activité sportive et s'épanouir et où les gens peuvent échanger.

Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Les nouvelles surfaces de jeux offriront une meilleure qualité de vie aux usagers.

La réfection des surfaces de jeux offre des installations plus sécuritaires pour les usagers limitant les chutes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les surfaces des aires de jeux ont atteint la limite de leurs vies utiles , Si l'ensemble des composantes ne sont pas rempalcées, elles vont se dégrader rapidement

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront faites sur les plates-formes numériques de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 28 octobre 2021

Cynthia ROBERT, 4 octobre 2021

Veronica PINZON, 1er octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-10-01

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement



Dossier # : 1212714033

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 septembre 2021 et du 1er au 31 octobre 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 septembre 2021 et du 1er au 31 octobre 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2021-11-22 15:09

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212714033

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 septembre 2021 et du 1er au 31 octobre 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 septembre 2021 et du 1er au 31 octobre 2021, en vertu du règlement CA28 0052

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-18



Dossier # : 1217593029

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déroger à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.

De déroger à la grille de tarification et autoriser une gratuité à Héma-Québec pour l'utilisation de la salle Boileau du Centre socioculturel, dans le cadre de la collecte de sang du mercredi 23 février 2022.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2021-11-22 15:12

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217593029

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens a reçu une demande de gratuité de salle de Madame France Boutin, conseillère en organisation de collectes, HÉMA-QUÉBEC pour le mercredi 23 février 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 28241 - 7 septembre 2021 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1217593025)
 CA21 28030 - 2 février 2021 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1217593002)
 CA20 28027 - 4 février 2020 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1197593019)
 GDD 1195356004
 GDD 1172858023

DESCRIPTION

L'organisation de collecte de sang ne vise qu'un but, assurer aux hôpitaux québécois un approvisionnement en produits sanguins de qualité en quantité répondant aux besoins de la population. De plus, l'approvisionnement dépend de plusieurs facteurs hautement imprévisibles tels le nombre de patients qui seront nouvellement diagnostiqués et ayant besoin de produits sanguins compatibles à leur type que l'on ignore maintenant, le nombre d'accidents, etc. vs les résultats des collectes par type de produits d'où la grande importance de collecte d'ajustement ou dite de groupe en demande.
 Le calendrier des collectes de sang est en perpétuel mouvement de façon à répondre aux besoins tout en périssant le moins possible les précieux produits sanguins d'où des demandes peu prévisibles d'ajout ou d'annulation à court délai.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût de une (1) journée: La valeur pour le volet est de 938,20 \$ sans le volet service (12 h à 20 h)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla KALLOUS
Adjointe administrative

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2021-11-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1210543012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 137 822,68 \$ provenant du montant non utilisé du contrat 2021-01 accordé à "Les entrepreneurs Bucaro inc.", pour l'exécution des travaux de réfection de diverses rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève vers le budget contingent du même contrat

Il est recommandé :

1. D' autoriser un virement budgétaire d'un montant de 137 822,68 \$ provenant du montant non utilisé du contrat 2021-01 accordé à "Les entrepreneurs Bucaro inc.", pour l'exécution des travaux de réfection de diverses rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève vers le budget contingent du même contrat;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2021-11-22 15:09

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210543012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 137 822,68 \$ provenant du montant non utilisé du contrat 2021-01 accordé à "Les entrepreneurs Bucaro inc.", pour l'exécution des travaux de réfection de diverses rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève vers le budget contingent du même contrat

CONTENU

CONTEXTE

Dans son programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève volet chaussée, l'arrondissement a octroyé un contrat à "Les entrepreneurs Bucaro inc.", pour l'exécution des travaux de réfection de diverses rues dans l'arrondissement. Ainsi, pour l'année 2021 onze (11) rues ont été choisies pour être réhabilitées et mise à niveau.

La réhabilitation des 11 rues dont la liste est ci-dessous sera faite par planage et pavage.

La rue Joly a été retirée du contrat pour régler d'abord dans un autre contrat futur ses importants problèmes de drainage de la chaussée.

Liste des rues:

Liste de PRR-2021_IBSG						
Rue	De	À	Juridiction	Longueur	Largeur (m)	Superficie (m ²)
Saint-Charles	Cherrier	Ouimet		300	10	3000
Giles	Toute la rue à partir de la rue Richard			400	5	2000
des Prés	Cherrier	Ouimet		460	10	4600
Joly	Toute la rue à partir de Cherrier			650	7	4550
Proulx	Toute la rue à partir de Cherrier			250	6	1560
Ladouceur	Toute la rue à partir de la rue Poudrette			400	8	3200
Saint-Antoine	Toute la rue à partir du Gouin			240	7,5	1800
Jacques-Bizard	Chèvremont	Thibaudeau		600	12	7200
Colombier	Jacques-Bizard	Tonty		500	10	5000
Thibaudeau	Jacques-Bizard	Maugue		600	10	6000
Boivin	Lacombe	Dufresne		100	10	1000

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28 131, GDD 1210543007 : Accorder un contrat à "FNX Innov inc.", conformément à l'entente-cadre 2021-03, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction par pulvo-stabilisation de 11 rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 147 769,32 \$, t.t.i., plus 10% de budget contingent totalisant un montant de 162 546.25 \$, t.t.i.

CA21 28 217, GDD 1217474023: Accorder un contrat à la compagnie "Les entrepreneurs Bucaro inc." pour un montant de 3 169 921,70 \$, t.t.i., incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour des travaux consistant en la réfection de diverses rues dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par la méthode de planage / pavage, à la suite de l'appel d'offres public 2021-01 (8 soumissionnaires).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Faisant suite à l'octroi du contrat à l'entreprise "Les entrepreneurs Bucaro" en lien avec le programme de réfection routière désignant onze rue de l'arrondissement, des imprévus lors du déroulement des travaux nous ont obligé de consommer presque la totalité du budget contingent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-11

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement



Dossier # : 1212714031

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2022)

Avis de motion est donné par _____ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0072 intitulé:

« Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2022) », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2021-11-22 15:09

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212714031

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2022)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (L.R.Q.,c.C-11.A), le conseil d'arrondissement doit adopter un nouveau règlement sur les tarifs 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 28 320 - Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) - numéro CA28 0066 (1202714039).
- CA21 28 033 - Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) - numéro CA28 0066-1 (1217593001).
- CA21 28 069 - Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) - numéro CA28 0066-2 (1217576003).
- CA21 28 208 - Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) - numéro CA28 0066-3 (1217593018).
- CA21 28 269 - Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) - numéro CA28 0066-4 (1217593019).

DESCRIPTION

Article 145 *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :
Sauf dans les cas prévus aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir le conseil d'arrondissement pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification prévu au premier alinéa sont à l'usage exclusif de ce conseil.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt: 23 novembre 2021
Adoption: 7 décembre 2021
Publication d'avis de promulgation: décembre 2021
Entrée en vigueur: 1er janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-18



Dossier # : 1217519004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Imposer une suspension d'une (1) journée sans traitement à un employé col bleu, portant le numéro de matricule 100013229.

Il est recommandé:

D'imposer une suspension d'une (1) journée sans traitement à un employé col bleu, portant le numéro de matricule 100013229.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2021-11-22 15:11

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217519004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Imposer une suspension d'une (1) journée sans traitement à un employé col bleu, portant le numéro de matricule 100013229.

CONTENU**CONTEXTE**

En raison d'un manquement par le col bleu à la politique de gestion de l'assiduité quant à sa responsabilité de justifier toute absence imprévue par un billet médical, suite à l'épuisement de sa banque de maladie en date du 3 mai 2021, l'employé a été avisé par écrit de les 15 juin et le 9 août 2021.

Le 30 septembre une autre lettre lui a été transmise en lien avec ses absences non justifiées du 21, 23 et 27 septembre 2021. Une rencontre a également été fixée pour le 30 septembre; l'employé ne s'est pas présenté.

Le 6 octobre, l'employé s'est absenté sans fournir de raison valable pour justifier son absence.

Pour ces motifs et considérant les faits cités ci-dessus, une suspension d'une (1) journée s'impose. Cette journée sera confirmée par son contremaître.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Dans les circonstances, cette suspension sans traitement d'une (1) journée est appropriée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La mesure est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Trevor LANE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Trevor LANE, 11 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela Adriana GHEORGHE
Agente conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-03

Louise FILLION
Conseillère en ressources humaines

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Trevor LANE
Chef De Division - Activités Operationnelles
Tél : 514-620-6784
Approuvé le : 2021-11-11



Dossier # : 1217905069

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la nomination des deux (2) conseillers (ères) municipaux nommés par le conseil d'arrondissement en remplacement de Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque, dont la nomination du président(e), au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

De nommer, pour la période comprise entre le 23 novembre 2021 et le 31 décembre 2022:

- Madame Danielle Myrand, membre conseillère et présidente du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;
- Madame Suzanne Marceau, membre conseillère du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2021-11-22 15:08

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217905069

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la nomination des deux (2) conseillers (ères) municipaux nommés par le conseil d'arrondissement en remplacement de Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque, dont la nomination du président(e), au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le Règlement no CA28 0041 relatif au comité consultatif d'urbanisme prévoit la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme à l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en attribuant notamment des règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 3, le Comité est composé de 7 membres, dont cinq (5) membres résidents et deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement. Il est également possible de nommer deux (2) membres substitués qui peuvent remplacer les membres du comité en cas d'absence ou dans l'impossibilité d'agir.

Lors du précédent conseil d'arrondissement 2017-2021, Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque étaient les deux (2) conseillers nommés pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Bien que leur mandat fût limité à 1 an, ils ont été renouvelés annuellement. Ils n'ont pas déposé une nouvelle candidature pour la période 2021-2025, ce qui laisse les deux (2) postes vacants. Deux (2) nouveaux conseillers(ères) doivent être nommés par le nouveau conseil d'arrondissement 2021-2025. La présidence doit faire également l'objet d'une nouvelle nomination puisqu'elle était occupée par Monsieur Christian Larocque.

D'autre part, Madame Danielle Myrand a été élue comme conseillère municipale lors des élections municipales 2021. Elle était membre permanente à titre de citoyenne. En conséquence, en devenant une conseillère municipale, son poste citoyen devient vacant. Il doit être occupé par un nouveau citoyen de l'arrondissement.

Finalement, le départ de Monsieur Marcel Labbé en tant que membre permanent au CCU en juin dernier a permis à Monsieur Franck David membre suppléant d'occuper le poste permanent. (Résolution no CA21 28 169) La nomination d'un membre suppléant n'a pas toujours pas été réalisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Juin 2021

Résolution no CA21 28 169

Fin du mandat de Monsieur Marcel Labbé

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre permanent 2021-2023

Renouveler Monsieur Jean-Pierre Tanguay à titre de membre permanent 2021-2023

Décembre 2020

Résolution no CA20 28 312

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre suppléant 2021-2023

Nommer Monsieur René Gervais à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Steve Bergeron à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Christian Larocque à la présidence 2021

Janvier 2020

Résolution : no CA20 28 019

Nommer Madame Danielle Myrand à titre de membre permanent 2020-2022

Nommer Monsieur Yves Sarautl pour la présidence 2020

(...)

DESCRIPTION

Les membres du comité sont chargés d'étudier et de soumettre des recommandations ou des avis au conseil d'arrondissement sur toutes questions qui lui sont soumises concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction ou toute autre information qui lui sont soumises par le maire, le président ou par tout autre officier municipal en charge de l'application des règlements CA28 0015, CA28 0023, CA28 0024, CA28 0025 et 11-018.

Rappelons que le comité est consultatif et le conseil d'arrondissement conserve le droit et le privilège d'accepter, de modifier ou de rejeter toute recommandation du comité.

D'autre part, selon le Règlement no CA28 0041, *le comité est composé de sept (7)*

membres, dont :

- *cinq (5) membres nommés par le conseil d'arrondissement, choisis parmi les résidents de l'arrondissement, à partir de listes de recommandations soumises au conseil d'arrondissement;*
- *deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement;*
- *au plus deux (2) membres suppléants, sont nommés par le conseil d'arrondissement*

pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir.

3.2 i) Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre des membres du comité et d'un (1) an pour les trois autres. La durée de tout mandat subséquent est de deux (2) ans.

ii) Le mandat de chacun des membres du comité est renouvelable sur résolution du conseil d'arrondissement;

Voici les membres actifs du comité consultatif d'urbanisme et la durée de leur présent mandat :

Membres Période

M. Franck David, permanent, résident Fin du mandat janvier 2023

M. Jean-Pierre Tanguay, permanent, résident Fin du mandat janvier 2023

M. Steve Bergeron, permanent, résident Fin du mandat janvier 2023

M. René Gervais, permanent, résident Fin du mandat janvier 2023

Mme Danielle Myrand, permanente, résidente (Vacant puisqu'elle est élue 2021) Fin du mandat janvier 2022

Mme/M. VACANT suppléant, résident/résidente

M. ? , conseiller/président Fin du mandat novembre 2022

M. ? , conseiller Fin du mandat novembre 2022

JUSTIFICATION

Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque étaient les deux (2) conseillers nommés pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ils n'ont pas déposé leur candidature à l'élection municipale 2021. En conséquence, les deux (2) postes occupés par les membres du conseil sont alors vacants et doivent être comblés par deux (2) nouveaux membres du conseil d'arrondissement suite à l'élection municipale 2021.

D'autre part, Madame Danielle Myrand devient conseillère municipale suite à l'élection municipale 2021. En conséquence, elle laisse son poste vacant de membre citoyen du CCU. Un nouveau membre doit être choisi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant de 100\$ alloué pour un membre permanent présent lors d'une séance.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 23 novembre 2021

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
c/d urb.ppermis & inspections

Le : 2021-11-11



Dossier # : 1212714030

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

De désigner madame la conseillère ou monsieur le conseiller _____ comme maire suppléant.e de l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 24 novembre 2021 et le 1er février 2022.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2021-11-22 15:09

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212714030

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU**CONTEXTE**

L'élection générale a eu lieu le dimanche 7 novembre 2021. De nouveaux membres forment le conseil d'arrondissement. Il convient de nommer un maire ou une mairesse suppléant.e parmi ceux-ci.

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire ou d'une mairesse suppléant.e dans l'arrondissement.

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un membre du conseil à titre de maire ou mairesse suppléant.e.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28 255 - 1212714022 - Désignation d'un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

DESCRIPTION

Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant.e pour le période comprise entre le mercredi 24 novembre 2021 et le mardi 1er février 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-18